



PRE PROJET ETABLISSEMENT

FOYER HEBERGEMENT ECLATE

Rédigé le : 04 Décembre 2015

VERSION 0

Validé le 05 Décembre 2016

SOMMAIRE

PREAMBULE

ORGANISME GESTIONNAIRE

PRESENTATION DU FOYER HEBERGEMENT

- Autorisation administrative
- Origine du foyer
- Cadre juridique
- Missions
- Admission et accueil
- Equipe pluridisciplinaire
- Bientraitance
- Place des familles
- Partenaires

FOYER HEBERGEMENT BROVES

- Implantation géographique
- Architecture
- Population accueillie
- Les prestations de services offertes au résident
 - L'hébergement
 - Les locaux privés
 - Les lieux collectifs
 - Prestations hôtelières
 - Les transports
 - Accompagnement médico-social
 - Le quotidien
 - Une journée type
 - La surveillance et l'accompagnement nocturne
 - La santé
 - Le projet personnalisé
 - Le suivi psychologique
 - Le suivi administratif

FOYER LOGEMENT ECLATE

- Implantation géographique
- Population
- Accompagnement médico-social

PROJET MANAGEMENT

- Principes
- Organigramme
- Politique de formation

PROJET COMMUNICATION

- Les différentes réunions
- Le projet informatique
 - Gestion des établissements
 - Gestion du dossier unique
 - Gestion des plannings

OBJECTIF D'EVOLUTION / PROGRESSION ET DEVELOPPEMENT

ANNEXES

Préambule

Le Projet d'Etablissement fera l'objet d'un travail collectif avec l'ensemble du personnel.

Au regard de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'Action Sociale et Médico - Sociale, **le Projet d'Etablissement est un outil de travail garantissant les Droits des Usagers** dans le sens :

- Qu'il définit les objectifs en matière de qualité de prestations.
- Qu'il rend lisible les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure.

Le Projet d'Etablissement est lié non seulement à la vie de l'établissement mais aussi à son évolution en lien avec :

- Les besoins et l'évolution de la population accueillie.
- Les exigences et contraintes de l'environnement, du secteur médico-social et de l'autorité de contrôle.

Le Projet d'Etablissement est à la fois :

- Projet en termes d'anticipation, de projection.
- Référence dans le sens de guide, de « fil rouge » pour l'ensemble des acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes accueillies.

Le Projet d'Etablissement est un document évolutif car il est suivi et révisé régulièrement.

<p>Le projet d'Etablissement est donc un projet fédérateur s'inscrivant dans une dynamique et élaboré pour les cinq années à venir.</p>
--

ORGANISME GESTIONNAIRE

Harmonie Santé Services Sud Est est une Union Mutualiste créée en 2014 résultante de l'absorption des mutualistes B2S et Présentia par Harmonie Méditerranée Mutualiste.

Les activités d'Harmonie Santé Services Sud Est relèvent du Livre III du Code de la Mutualité : Prévention, Action sociale et Gestion de réalisations sanitaires et sociales.

Les activités du livre III :

Sous réserve du respect du principe de spécialité externe, les mutuelles et unions peuvent avoir pour objet :

« d'assurer la prévention des risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie, ainsi que la protection de l'enfance, de la famille, des personnes âgées, dépendantes ou handicapées, de mettre en œuvre une action sociale ou gérer des réalisations sanitaires et sociales »

L'Union Mutualiste d' Harmonie Santé Services Sud Est est présidé par Antoine VALENTINO.

La Direction générale est assurée par Serge MARTIN.

Cette nouvelle structure est présente sur 8 départements dans la grande région Sud Est.

Elle propose des services de soins et d'accompagnement dans les domaines de l'Optique, de l'Audition et du Dentaire.

En outre, HARMONIE SANTE SERVICES SUD EST a développé des services et des prestations dans le secteur des personnes âgées, des personnes handicapées et de la petite enfance.

L'union HARMONIE SANTE SERVICES SUD EST participe également à la gestion des structures suivantes :

Résidence de retraite Léopold Cartoux. Aix en Provence. Bouches du Rhône (13)

Résidence de Retraite Château de la Verrerie Le Bousquet d'Orb. Hérault (34)

Personnes handicapées Association Vallée de l'Hérault. Florensac. (34)

HARMONIE SANTE SERVICES SUD EST a un effectif de 345 personnes.

(NB : Avec le Projet Médicosocial de Seillans 400 Personnes)

Son Chiffre d'affaire consolidé s'élève à 32,2 M€

L'Union adhère à la fédération nationale de la Mutualité *Française*.

Les bureaux administratifs sont situés à BEZIERS.

ZA Mercorent au 53 Rue Alphonse beau de Rochas 34500 BEZIERS.

Le siège social est situé en AVIGNON. 5 Place Carnot 84 000 AVIGNON.

Les actions et les valeurs d'HARMONIE SANTE SERVICES SUD EST sont :

- Défendre et promouvoir les valeurs mutualistes.
- Faciliter l'accès de la population à des services de soins, de santé et d'accompagnement de qualité.
- Pérenniser et développer l'emploi et les compétences de leurs salariés.

Transfert autorisation :

L'autorisation précitée détenue par « Cap Mutuelle Solidaire » a été transférée, par arrêté du Président du Conseil Général du Var en date du 31 janvier 2014 (Acte n° AR 2014-197) à l'Union « Harmonie Méditerranée Mutualiste ».

Changement de dénomination sociale d' « Harmonie Méditerranée Mutualiste »

Les Assemblées Générales respectives des unions mutualistes Bonne Source Santé, Présantia et Harmonie Méditerranée Mutualiste du 27 juin 2014 ont approuvé la fusion par voie d'absorption des trois structures, Harmonie Méditerranée Mutualiste étant l'absorbante.

A cette occasion et afin de donner à Harmonie Méditerranée Mutualiste un nom plus proche de la réalité géographique, l'Assemblée Générale a pris la décision de modifier sa dénomination sociale au profit d'**Harmonie Santé & Services Sud-Est**.

Transfert Autorisation :

L'autorisation précitée détenue par « Harmonie Méditerranée Mutualiste » a été transférée, par arrêté du Président du Conseil Général du Var en date du 24 Février 2015 (Acte n° AR 2015-346) à l'Union « Harmonie Santé & Services Sud-Est. ».

PRESENTATION DU FOYER HEBERGEMENT

Autorisation de création d'un Foyer d'Hébergement sur la commune de Brovès et d'un Foyer d'Hébergement Eclaté sur le territoire de Fayence :

Par arrêté du 29 avril 2010, le Président du Conseil Général du Var a autorisé la Mutuelle « Cap Mutuelle Solidaire » à créer un Foyer d'Hébergement sur la commune de Brovès et un Foyer d'Hébergement Eclaté pour adultes handicapés travaillant en ESAT sur le territoire de Fayence.

Origine du foyer

La municipalité de SEILLANS met à disposition un terrain « lieu-dit La Bégude » à notre Organisme Gestionnaire pour créer un foyer hébergement.

Il était constaté un déficit des structures spécialisées pouvant accueillir des adultes handicapés dans l'Est du département et plus précisément dans le Haut Var.

Est né alors le projet de création d'un complexe médico-social comprenant :

- Un ESAT SUR LE SITE « Les Taillades »
- Un foyer hébergement ESAT et un foyer logement éclaté
- Un foyer de vie occupationnel « Les Taillades »

Cadre juridique

Le Foyer est un établissement médico-social sous l'autorité de contrôle du Conseil Départemental accueillant des adultes en situation d'handicap mental.

Le Foyer relève de la loi d'orientation du 30 juin 1975, en faveur des personnes handicapées, de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Les personnes accueillies sont placées en Foyer d'hébergement ESAT sur orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) qui dépend de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

- Code de l'action sociale et des familles, Art. L. 312-1, L. 344-1 à L. 344-7, R. 344-29 à R. 344-33, D. 344-35.
- Loi n° 75-535 du 30 juin 1975, loi d'orientation en faveur des personnes handicapées.
- Circulaire n° 86-6 du 14 février 1986.
- Décret n° 78-1211 du 26 décembre 1978.
- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 portant rénovation de l'action sociale et médico-sociale.
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2002 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Arrêté du 8 septembre 2003 précisant le contenu de la Charte des droits et libertés des personnes accueillies.
- Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux formes de participation.
- Décret n° 2004-1274 du 26 novembre 2004 relatif au contenu du contrat de séjour.
- Décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et modifiant le Code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire).
- Décret n° 2006 du 23 décembre 2006, modèle de contrat d'accueil type.
- Arrêté du 29 décembre 2006 relatif aux modèles de formulaires de demande auprès de la Maison départementale des personnes handicapées.
- Décret n° 2007-159 du 6 février 2007 relatif au recueil par la Maison départementale des personnes handicapées de données sur les suites réservées par les établissements et services aux orientations prononcées par la Commission des droits et de l'autonomie modifiant le Code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire).

Missions

En référence aux textes législatifs sont assurés pour chacun des résidents, (*Article 4 du projet de loi rénovant l'action sociale et médico-sociale de la loi n°75-535 du 30 juin 1975*).

- Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité.
- Le libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes dans le cadre de l'admission au sein de l'établissement.
- Une prise en charge personnalisée de qualité, favorisant son développement, son autonomie ou son insertion, adaptée à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit être systématiquement recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision.
- La confidentialité des informations le concernant.
- L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires.

- Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que sur les voies de recours à sa disposition.

Le Foyer d'hébergement est un établissement médico-social qui assure l'hébergement et l'accompagnement des personnes adultes handicapées exerçant une activité professionnelle sur l'ESAT de SEILLANS.

Il accueille des personnes ayant suffisamment d'autonomie pour accomplir les actes de la vie courante et propose un accompagnement individualisé et un hébergement adapté aux besoins des personnes :

- **Le Foyer hébergement situé à Broves sur Seillans** est un lieu de vie et un domicile pour les adultes accueillis (Capacité 19 Places)

Il offre :

- Une résidence adaptée et évolutive.
- Un accompagnement personnalisé visant à un maintien et un développement de leur propre autonomie.

Sa mission est fondée sur une prise en charge collective et individuelle.

- **Le Foyer logement éclaté** s'adresse à des personnes ayant la capacité à vivre et à se gérer seul (capacité 11 Places)

Il offre :

- Des appartements situés sur le canton de Fayence.
- Un accompagnement personnalisé et un soutien dans leur vie quotidienne, leurs démarches administratives, médicales, leurs loisirs...

Sa mission est fondée sur un accompagnement individuel et personnalisé.

Admission et accueil

Critères pris en compte pour l'accueil en foyer hébergement

- Notification MDPH : conditionné à une place en ESAT
- L'autonomie au quotidien (grille d'évaluation)

Critères pris en compte pour l'accueil en foyer logement éclaté

- Notification MDPH : conditionné à une place en ESAT
- La capacité à vivre seul sans se mettre en danger (grille d'évaluation)

- Le suivi du psychiatre à maintenir (pour les personnes concernées)

Procédure d'admission (en plusieurs étapes)

- Réception du dossier de candidature
- Etude du dossier de candidature avec l'équipe :

1^{ère} condition Incontournable : La personne doit adhérer à son projet de vivre en Foyer Hébergement ou en Foyer Logement Eclaté.

- Appréciation du contexte de la demande et de l'environnement des personnes.
- Appréciation des Capacités d'Autonomie des candidats pour pouvoir vivre en Foyer Hébergement ou en Foyer logement Eclaté.
- Adéquation Parcours de la personne (Professionnel et Vie) / Projet Complexe Médico-social
- Adéquation du Projet professionnel / Activités économiques proposées par l'ESAT.
- Echanges téléphoniques avec les Familles et/ou les services de Tutelle et/ou les professionnels des établissements d'origine pour obtenir des informations complémentaires.

Informations personnelles :

- Recueil d'informations éducative, psychologique et professionnelle
- Recueil d'Informations médicales sur le résident.

Informations Administratives :

S'assurer de l'admissibilité des personnes (Notifications MDPH, Dossier Aide sociale...)

1. Commission d'admission 1 (si avis favorable il y a une rencontre avec la personne et si avis défavorable une notification de l'avis est envoyée par courrier à la personne)
2. Visite externe lors de laquelle une grille d'évaluation des compétences est complétée avec la personne (si avis favorable la personne visitera les établissements, si avis défavorable une notification de l'avis est envoyée par courrier à la personne)
3. Commission d'admission 2 lors de laquelle il y soit l'admission, le refus de la personne (dans quel cas le dossier est classé) ou le refus de la commission (une notification de l'avis est envoyée par courrier)

L'accueil

L'accueil des personnes se déroulera en plusieurs étapes :

- Présentation de l'équipe professionnelle.
- Présentation de l'environnement et des différents sites du complexe médico-social (et visite des appartements meublés pour les personnes en foyer logement éclaté)

Formalités Administratives

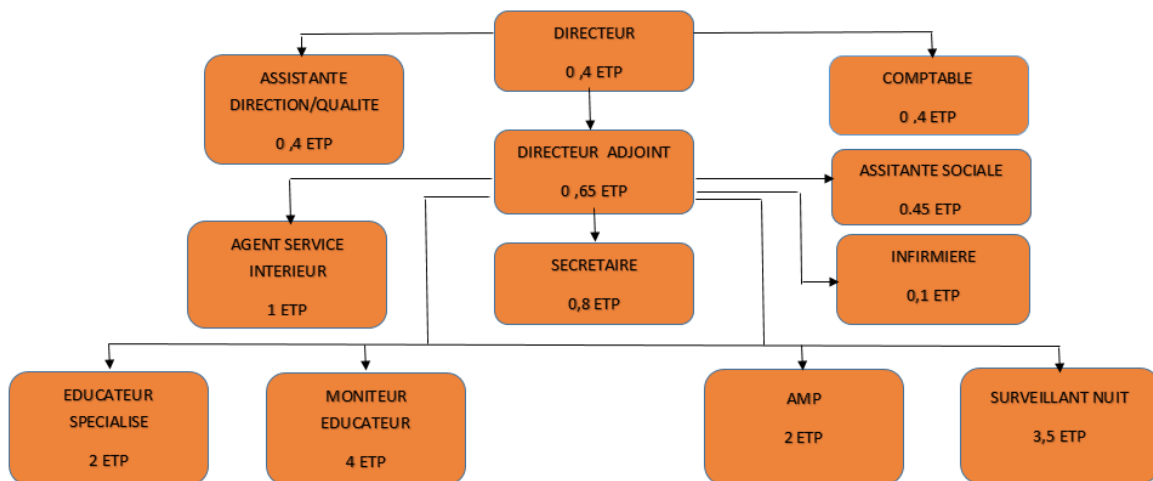
- Contrat de séjour vu avec la Direction.
- Remise des documents Loi 2002-2. (Livret d'accueil, Règlement de Fonctionnement, Charte des droits et des libertés) vu avec l'Assistante de Service Social.
- Les rencontres avec les professionnels en 1^{ère} semaine
- Des rencontres sont prévues dès la 1^{ère} semaine d'intégration avec la Psychologue et l'Assistante de Service Social

Ces rencontres ont pour objectifs de bien connaître les résidents (Aspect Clinique), de les rassurer quant à la qualité de l'accompagnement dans ce nouvel environnement et de bien aborder les aspects pratiques et administratifs.

Equipe pluridisciplinaire



ORGANIGRAMME EFFECTIF FOYER HEBERGEMENT ESAT BROVES



TOTAL EFFECTIF : 15,70 ETP

Bientraitance

La notion de bientraitance est relativement nouvelle. Elle n'a fait partie des Recommandations des Bonnes Pratiques de l'ANESM qu'en janvier 2012 soit 10 ans après la parution de la loi 2002-2 du 02 Janvier 2012.

- Elle constitue une réponse stratégique au risque de maltraitance, puisqu'elle vise à repérer le risque avant même qu'elle apparaisse et à réduire l'espace où elle peut s'installer.
- Il s'agit d'une démarche positive qui met en jeu tous les acteurs et les dispositifs institutionnels.
- Elle se traduit par la recherche de la meilleure qualité d'accueil possible.
- Elle instaure une dynamique collective.

C'est ainsi que la garantie d'un service de qualité dans le respect des droits des résidents sur le plan collectif et de leurs besoins sur le plan individuel.

Deux éléments importants dans le projet Foyer Hébergement :

La communication entre l'établissement et les résidents :

Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour optimiser la communication pour favoriser le bien être des résidents. (Temps de réunions entre professionnels, Entretiens avec les professionnels, Accompagnement optimal après le temps de travail, Mise en œuvre d'Outils de communication...)

L'aspect sécuritaire des résidents :

Tout d'abord, les résidents doivent évoluer dans un environnement sécuritaire favorable. Lieu de résidence, Typologie de l'appartement.

Ensuite, les résidents doivent avoir la possibilité de contacter un professionnel ou un responsable à n'importe quelle heure de la journée durant toute la semaine.

Place des familles

Le maintien des liens avec la famille est primordial pour le bon équilibre de la personne accueillie.

Le projet personnalisé de chaque résident se réalise en partenariat avec leur famille ou leur représentant légal, afin d'assurer sa cohérence.

A travers cette collaboration, il y a des rencontres avec l'établissement afin d'informer sur l'évolution de la personne accueillie mais aussi celle de la structure, et la participation au Projet Personnalisé.

Nos principes :

- Travailler à l'émancipation des personnes en situation de handicap accueillies au foyer : c'est une composante essentielle de la recherche de bienveillance.
- Considérer chaque personne comme une personne ayant des compétences, des potentialités et des désirs quel que soit le type d'handicap et la déficience.
- Chaque résident a une histoire qui ne peut pas être effacée et dont la famille fait partie.
- La souffrance des familles doit impérativement être prise en compte par les professionnels. Elle fait partie de l'histoire familiale et atteint tous les membres de la famille.
- Les familles doivent connaître nos fondamentaux et nos méthodes de travail sans jamais oublier que l'information est un droit pour les résidents.

Partenaires

La famille

Un partenaire privilégié qui occupe une place importante dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de la personne accueillie.

Sans se substituer à l'adulte qu'est la personne accueillie, ni à ses désirs, ni à ses choix, dans le respect de sa vie privée, la famille est sollicitée pour assurer une cohérence dans l'accompagnement.

Les organismes de tutelle (UDAF, ...)

Le Conseil Départemental : financeur et autorité de contrôle, le conseil départemental du Var collabore activement avec le foyer.

Les autres établissements médico-sociaux : l'ESAT de Taillades, foyers hébergements du Var et départements limitrophes, IMPRO du Var et département limitrophe,...

Les professionnels de santé : l'infirmière est amenée à collaborer avec les professionnels de santé locaux (médecins, dentistes...)

La maison départementale des personnes handicapées : seules les personnes handicapées détentrice d'une orientation CDAP peuvent être accueillies au foyer.

La Caisse d'Allocations Familiales : AAH, APL.

FOYER HEBERGEMENT BROVES

Le foyer d'hébergement est une structure d'accueil collectif ayant pour objectif de placer la personne handicapée dans une dynamique d'insertion sociale.

Souvent annexés à des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), ces foyers viennent en complément des actions engagées pour la réinsertion professionnelle, que cela soit en milieu ordinaire ou en milieu protégé.

Ces foyers ne sont pas médicalisés, mais les personnes accueillies y bénéficient, le soir et le week-end, d'un accompagnement et d'un encadrement par une équipe de travailleurs sociaux. Des activités sportives et culturelles y sont également régulièrement proposées.

Le foyer d'hébergement de Broves a une capacité d'accueillir 19 personnes.

Implantation géographique



Le foyer hébergement Broves est situé sur le site « lieu-dit la Bégude » en bordure de la D562 entre Draguignan et Grasse.

Le foyer hébergement est situé à 7km de Seillans et à 10 km de Fayence.

La proximité de ces deux villages, et ceux du Canton n'est pas négligeable puisque chacun offre :

- Une richesse environnementale
- De nombreuses activités sportives et culturelles
- Des équipements médico-sociaux (médecins, spécialistes, centres de secours...)
- Des commerces de proximité (coiffeur, esthéticienne...)

En outre, l'environnement (foret, vigne, centre équestre, lacs...) autour du site favorise une certaine sérénité et un bien être des personnes accueillies.

L'architecture

Le foyer hébergement est implanté au cœur d'un terrain d'une superficie de 4502m² pour une surface de plancher de 1261m².

Le bâtiment est aménagé sur deux niveaux :

- Le rez de chaussée est composé de 12 chambres, 2 espaces détente, 1 salle d'activité, 1 salle de restauration, 4 bureaux et des salles de réunions.
- Le rez de jardin est composé de 7 chambres ; une salle d'activité et une salle de repos et un espace détente.

Population accueillie

L'établissement accueille des adultes en situation de handicap présentant une déficience intellectuelle mentale ou psychique avec troubles associés stabilisés.

Les personnes accueillies ne relèvent ni d'un Foyer de Vie Occupationnel, ni d'une Maison d'Accueil Spécialisée.

Prestations de services offertes au résident

L'hébergement

Les locaux privés

Les 19 chambres, d'environ 20m², sont réparties entre le rez de chaussée et le rez de jardin qui est desservie par l'ascenseur.

Elles sont toutes individuelles avec sanitaires privatifs (douche, WC et lavabo)

Elles sont entièrement équipées par l'établissement. Chacun peut agrémenter sa chambre à son goût choisi par ses soins en prenant en compte l'aspect sécuritaire.

En effet, nous encourageons l'investissement personnel de cet espace privé. Les résidents peuvent recevoir leur famille ou leurs amis s'ils le souhaitent.

Les locaux collectifs

- Deux salles d'activités sont à disposition des résidents encadrées par les éducateurs
- Des petits salons incitant la détente, la convivialité et les visites.

Les prestations hôtelières

La restauration

L'établissement assure les repas de la façon suivante :

- Les repas du midi du lundi au vendredi sont confectionnés par l'ESAT de Taillades et sont consommés dans la salle de restauration.
- Les repas du soir et les repas du midi et soir du weekend sont assurés en liaison froide par l'ESAT de Taillades.

La lingerie

Le linge de toilette personnel et les draps font partis du trousseau du résident, fourni et renouvelé par lui-même, son représentant légal.

Le linge personnel et le linge plat est entretenu par l'ESAT de Taillades.

L'entretien des locaux

L'ensemble des prestations est assuré par :

- une équipe de travailleurs ESAT
- un agent d'entretien

L'entretien des chambres

L'entretien des surfaces de la chambre et de la salle d'eau est assuré quotidiennement. En lien avec le projet personnalisé, l'entretien peut être effectué par le résident.

Les transports

Transport en véhicule personnel du salarié

Dans la situation exceptionnelle où un usager serait transporté dans le véhicule personnel d'un salarié de l'établissement, le transport doit faire l'objet d'un ordre de mission, validé par la direction. De plus, le propriétaire du véhicule doit s'assurer de la conformité de son contrat d'assurance quant aux transports de tiers.

Transports dans le cadre des activités du foyer

Dans le cadre des activités et du projet personnalisé de la personne, certains résidents sont amenés à se déplacer à pied (activités de proximité) ou à utiliser le bus du foyer.

Les contrats d'assurance du foyer couvrent les risques de dommages liés à l'ensemble de ces déplacements.

Transports pris en charge par les familles ou un tiers

Les familles ou le tiers éventuel assurent le transport de leur enfant ou protégé du domicile à l'établissement. Celui-ci est sous leur entière responsabilité.

Accompagnement médico-social

Les conséquences du handicap mental sont très différentes d'un résident à un autre selon son type de déficience, son histoire, son environnement...

Un accompagnement humain est indispensable, à des degrés différents notamment pour aider chaque résident à maintenir et à développer sa propre autonomie.

En effet, chaque résident est différent et a des capacités, des besoins et des difficultés qui lui sont propres ; d'où l'importance d'un accompagnement personnalisé.

D'une manière générale, les résidents présentant une déficience intellectuelle ont un accès relativement faible à l'abstrait. Un langage utilisant de phrases longues est peu et mal compris pour la plupart.

Une adaptation du style de la communication est donc nécessaire et l'utilisation de supports visuels peut s'avérer indispensable pour certains. En outre, il est aussi important de s'assurer que le résident ait compris.

La spécificité de l'accompagnement des résidents présentant des troubles psychique favorisera :

- L'importance du relationnel tout en veillant à garder une bonne distance et l'importance de l'observation au quotidien.
- L'importance de la prise en compte de leur déficit relationnel, leur difficulté de concentration et leur grande variabilité dans la possibilité d'utilisation de leur capacité malgré qu'ils aient des capacités intellectuelles normales. Le projet personnalisé détaillera ainsi l'accompagnement.

L'accompagnement éducatif s'effectue donc à partir d' :

- Une évaluation des capacités, des potentialités, des difficultés, des besoins fondamentaux et des souhaits de chaque résident.
- Une prise en compte de leur handicap, leur pathologie, leur histoire personnelle et de leur environnement.

En outre, il est important de les considérer dans leur globalité en respectant leur âge, leur vécu. Les infantiliser et ou être dans la compassion seraient à l'encontre du respect de chaque résident en tant que personne.

L'objectif de l'accompagnement est :

- Maintenir et ou développer leur propre autonomie
- Leur permettre de s'approprier un certain savoir vivre (respect de l'autre, de l'environnement...) et un certain savoir être (image de soi, estime de soi...)

La finalité de l'accompagnement est le bien-être et l'épanouissement de la personne.

Comme moyen, l'équipe va s'appuyer sur :

Le quotidien

Il s'agit de les guider, leur expliquer ou montrer afin de développer leur propre autonomie.

L'équipe utilisera les différents temps du quotidien (lever, toilette, repas, tâches collectives, gestion de leur argent de poche, de leur loisirs...) pour maintenir ou développer leur acquis.

Il est important de ne pas faire « à leur place » mais « avec » tout en respectant leur intimité, leur intégrité et en adaptant selon leur capacité et leur potentialité.

L'expression et la participation de chacun dans la vie de l'établissement

Le Conseil de Vie Social

Il se réunit au minimum trois fois par an. Les représentants des résidents participent avec des membres de l'équipe pluridisciplinaire à l'élaboration :

- du Règlement de Fonctionnement
- du Contrat de Séjour
- du Livret d'Accueil
- du Règlement Intérieur du Conseil de la Vie Sociale

Le projet personnalisé

Lors duquel le résident participe à la réflexion menée sur sa vie dans l'établissement.

La commission des menus

Les activités proposées aux résidents, en semaine ou le weekend.

- Créativité (poterie, peinture...)

- Expression (djembé, théâtre, chant...)
- Expression corporelle (danse, gymnastique...)
- Sportive (équitation, randonnées...)
- Culturelle (cinéma, marchés régionaux, expositions...)

Une journée type

- 07h (le lever) : arrivée des éducateurs, réveil des résidents.

Le lever comporte le réveil, la toilette, le rangement de la chambre, le petit déjeuner, prise du traitement.

- 08h : départ des résidents pour leur journée de travail.

Les résidents partent en bus pour rejoindre l'ESAT.

- 17h : retour des résidents sur le foyer d'hébergement.

Le retour au foyer d'hébergement après une journée de travail peut être un moment important car parfois ils ont besoin d'exprimer ce qu'ils ont vécu. La présence et l'écoute sont donc indispensables à ce moment-là.

Le résident, une fois de retour au foyer, peut soit se détendre dans la salle commune avec les autres résidents ou dans sa chambre, ou alors participer à une activité, faire sa toilette, faire ses tâches domestiques, aller au rendez-vous personnels... ; tout ceci en lien avec son projet personnalisé.

- 19h : repas du soir
- 20h : temps d'échange avec les éducateurs, temps d'occupation libre
- 21h00 : arrivée des surveillants de nuit.

Le week-end, certains résidents repartent en famille lors du week-end. Pour ceux qui restent sur le foyer, il y a des loisirs collectifs qui sont organisés à partir d'un planning préalablement établi la semaine avec les résidents.

Le projet personnalisé

Toute personne accueillie est porteuse d'un projet personnalisé qui entre dans le cadre de l'application de la loi 2002-2 sur le droit de l'usager.

Le résident est au cœur de la démarche. Il n'est pas un « objet » dont on parle mais un « sujet » qui participe à la réflexion menée sur sa vie dans l'établissement. Il en est l'acteur principal.

La famille, les proches sont sollicités pour participer activement à cette démarche.

Le projet personnalisé est conçu comme un outil qui va apporter du changement dans le développement personnel du résident.

C'est aussi une démarche obligeant l'établissement à réinterroger ses pratiques et à les réajuster le cas échéant.

Le projet personnalisé fait l'objet d'une démarche concertée avec l'équipe pluridisciplinaire, et la participation active du résident et/ou de son représentant légal. Il a pour but l'évaluation des capacités, des potentiels, des besoins et des souhaits du résident afin de lui offrir une qualité de vie, la meilleure possible.

Les objectifs de la mise en place du projet personnalisé :

- Une meilleure qualité de vie de chacun des résidents
- Développer leur implication dans leur projet de vie personnelle et au sein de l'établissement
- Eviter, contrer les phénomènes d'usure et de routine du personnel et des résidents.
- Favoriser les échanges dans un cadre structuré autour du résident
- Favoriser la cohérence de l'accompagnement

La situation des résidents est en constante évolution en raison des modifications de leurs capacités, leurs besoins et leurs souhaits et leur handicap.

La pertinence du projet personnalisé sera réinterrogée pour vérifier si les objectifs de l'accompagnement sont toujours en adéquation avec les capacités, potentialités, besoins et souhaits du résident.

La démarche du projet personnalisé

La démarche du projet personnalisé respectueuse des attentes et des besoins du résident nécessite plusieurs phases :

- Phase 1 :
 - Phase de recueil des éléments sur la situation du résident (dossier admission et entretien admission)
 - Nomination du référent chargé de piloter et de coordonner les décisions lors de l'élaboration du projet personnalisé
- Phase 2 :
 - Phase d'observation des capacités potentialités, besoins et attentes du résident (s'appuyer sur la grille d'évaluation) sur une durée de 6 mois.
- Phase 3 :
 - Elaboration du projet personnalisé dans le cadre de la réunion

La réunion du projet personnalisé permet d'évaluer le résident en s'appuyant de la grille d'évaluation des compétences et de rédiger le projet personnalisé en produisant une synthèse du projet mettant en valeur :

- Les capacités de la personne
- Les potentialités de la personne
- Les besoins de la personne
- Les objectifs de l'accompagnement et les moyens mis en place

La notion de référence

Le directeur reste le garant du projet personnalisé de chaque résident, toutefois il délègue au Directeur adjoint l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des projets personnalisés.

L'éducateur référent est **le référent du projet du résident** et non de la personne accueillie. Cette notion est très importante, dans le sens qu'elle évite :

- Le risque d'appropriation de la relation par le professionnel et/ou le résident
- Le risque de débordement des affects du résident et/ou du professionnel
- Le risque de dysfonctionnements dommageables aussi bien pour le résident que pour l'éducateur référent

L'éducateur référent reste l'interlocuteur privilégié mais **pas exclusif** dans le sens où il a un **rôle de coordinateur** du projet personnalisé. Il recueille et transmet les informations sur l'avancée du projet et tout élément concernant le résident à l'ensemble de l'équipe, à la famille et/ou le tuteur.

En outre, la nécessité d'envisager des relais, éventuellement des co-références (pouvant être l'équipe et/ou un co-référent) reste un autre élément permettant de limiter l'exclusivité de la relation.

La surveillance et l'accompagnement de nuit

Surveillance et accompagnement constituent les deux volets des professionnels de nuit.

La présence du surveillant de nuit qualifié permet de :

- Rassurer et accompagner en fonction des besoins des résidents. Il doit parfois gérer les angoisses liées à la nuit, parfois des insomnies.
- Continuer la prise en charge de la soirée et préparer la journée à venir. D'où l'importance des relais entre équipe de jour et de nuit.

Le surveillant de nuit doit savoir écouter, avoir une attitude rassurante tout en maintenant le cadre.

Le maintien de la sécurité collective doit s'allier avec la prise en compte de chaque individu.

Permanence de nuit

- 1 cadre de permanence
- 2 surveillants de nuit en semaine et 1 surveillant de nuit le week-end
- Le surveillant de nuit sera présent sur la structure de 21h à 07h00.

La santé

Le foyer d'hébergement n'est pas un lieu de soin. Néanmoins, nous nous préoccupons de la santé des personnes accueillies.

- Le suivi médical

Les résidents et les familles ont le libre choix de leur médecin traitant.

L'accompagnement et les démarches se font en fonction des besoins. L'infirmière et l'équipe pluridisciplinaire veillent aux suivis des soins.

- La prise de médicaments

Conformément à la circulaire DGS\PS3\DAS N°99-320 du 04 Juillet 1999, relative à la distribution des médicaments, « il apparaît ainsi que la distribution de médicaments dument prescrits à des personnes empêchées temporairement ou durablement d'accomplir ce geste peut être dans ce cas assurée non seulement par l'infirmier, mais par toute personne chargée de l'aide aux actes de la vie courante, suffisamment informée des doses prescrites aux patients concernés et du moment de leur prise. »

La préparation des piluliers semaines et week-ends est effectuée par l'infirmière.

Le suivi psychologique

La psychologue participe à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des projets personnalisés, en veillant que les résidents soient toujours partie prenante.

En outre, elle apporte un éclairage aux équipes sur la dimension psychique, psychologique des résidents.

Elle assure un suivi individualisé, ponctuel ou durable, aux résidents qui le souhaitent.

Elle travaille aussi avec les familles et les différents partenaires internes et externes.

Le suivi administratif

C'est un dispositif en faveur des familles. La qualité d'accueil physique et téléphonique est très importante afin de répondre aux divers questionnements administratifs des familles.

L'équipe administrative traite ou aide à traiter certains dossiers comme des demandes de renouvellement MDPH, AAH, carte d'invalidité, PCH, aide au logement, aide sociale...

FOYER LOGEMENT ECLATE

Le Foyer Logement Eclaté a une capacité d'accueillir 11 personnes.

Structure particulière du foyer hébergement, le Foyer Logement Eclaté offre aux résidents un cadre de vie personnalisé très proche de l'indépendance, tout en mettant en place un suivi éducatif approprié dans le cadre du projet personnalisé.

Ainsi, ils ont accès à un lieu de vie en adéquation avec les capacités qu'ils ont développées.

Le Foyer Logement Eclaté s'adresse à des travailleurs ESAT, suffisamment autonome pour vivre en logement individuel. Ils bénéficient d'un accompagnement spécifique assuré par des éducateurs.

On note que les personnes accompagnées ont le souci de préserver et promouvoir leur indépendance tout en étant attachées à la qualité d'un service de proximité qui leur procure de la réassurance.

Implantation géographique

Le foyer logement éclaté est composé de plusieurs logements dispersés dans la ville Fayence.

Les logements sélectionnés (Studios ou T1) pour les résidents sont géographiquement regroupés sur la Ville de Fayence. Les adultes accompagnés vivent dans leurs propres logements, généralement loués à des bailleurs privés.

En effet, le fait de choisir la Ville de Fayence présente plusieurs avantages :

- Fayence, 5 000 Habitants, est la ville qui propose le plus d'animations et d'activités hors horaires de travail.
- Le choix de regrouper géographiquement les appartements permettra de faciliter l'accompagnement de la Monitrice Educatrice et favorisera les échanges entre les résidents s'ils le souhaitent pour organiser des moments de convivialité (repas...) ou des activités ensemble.
- Le fait de résider sur Fayence permettra de faciliter l'accès aux transports et les déplacements sur les villages du canton et sur les grandes agglomérations du VAR avec la Compagnie VARLIB.
- Les commerces de proximité et les équipements médicaux.

Les Loyers des appartements sont de l'ordre de 400 à 600 € pour un studio ou un T1. Le différentiel est à la charge de l'Etablissement (BUDGET FH).

Le loyer et les dépenses inhérentes sont à la charge de l'Etablissement. (BUDGET FH) : Loyer, Assurances, Energie, Entretien...

Des équipements de base, Mobilier et autres doivent être fournis par l'Etablissement (BUDGET FH) : Lit, Table, Cuisinière, Machine A laver le linge...

La mission prédominante du Foyer Logement Eclaté

Elle est de permettre une intégration des personnes en situation de handicap dans le milieu ordinaire.

L'accompagnement éducatif du Foyer Logement Eclaté

En foyer logement éclaté, l'accompagnement est individuel et personnalisé en fonction des capacités et des potentialités de chacun.

L'accompagnement éducatif s'effectue à partir :

- d'une évaluation des capacités, des potentialités, des difficultés, des besoins fondamentaux et des souhaits de chaque résident.
- d'une prise en compte de leur handicap, leur pathologie, leur histoire personnelle et de leur environnement.

Il s'agit d'un accompagnement visant à favoriser leur capacité d'organisation et d'action :

- dans la vie quotidienne (lever, hygiène, coucher, repas, entretien de leur linge ...) Les levers et la ponctualité pour arriver à l'ESAT sont de leur responsabilité.
- au niveau de la gestion de leur budget alimentaire, ménager, loisirs, et achat personnel

- l'élaboration hebdomadaire des menus, des courses, des repas
- dans l'accès aux soins (prise de rdv médecin, spécialiste,...)

De plus l'accompagnement visera leur capacité d'autonomie sociale :

- dans la relation à l'autre
- dans l'intégration à un tissu social afin de rompre l'isolement (activités, loisirs extérieurs)

En effet, l'accompagnement dans les relations extérieures à l'ESAT fait partie intégrante du suivi et de l'accompagnement éducatif. Elles sont signe de reconnaissances sociales dans son quartier, sa commune, et signe d'intégration sociale.

Des temps de réunion hebdomadaire avec la personne sont organisés dans le but :

- D'échanger sur leur quotidien
- D'effectuer un bilan de la semaine
- De recueillir leur avis, leur souhait, leur besoin
- De mettre en place des outils pour favoriser leur autonomie quotidienne et sociale.

Un travail de réseau est mis en place pour leur faire part des activités (sportives, culturelles..) existantes sur le Canton de FAYENCE.

L'accompagnement éducatif s'appuiera sur :

- Leur capacité à effectuer leurs démarches (type d'activité, jour, heure, cout de l'activité...)
- Leur capacité à s'engager dans le type d'activité de leur choix.
- La mise en place de moyens favorisant leur autonomie sociale.

Ainsi, l'objectif de l'accompagnement éducatif sur le foyer logement éclaté est de permettre aux résidents de vivre dans leur appartement de façon autonome en prenant en compte tous les éléments d'une vie sociale.

La finalité de l'accompagnement éducatif est le bien être, l'épanouissement et l'intégration sociale de chaque adulte.

Les éducateurs interviendront principalement de 16h30 à 20h30 sur les jours de la semaine pour accompagner les personnes selon un planning établis à l'avance avec les résidents.

Les éducateurs sont joignables dans leur temps de travail sur le téléphone portable.

PROJET MANAGEMENT

Principes

L'accueil de tout personnel est assuré par l'équipe de direction et concerne tout nouvel embauché. A cette occasion, le salarié ou stagiaire est informé des missions essentielles de l'organisme gestionnaire et de l'établissement. Le projet d'établissement peut être consulté par l'ensemble du personnel.

C'est le directeur qui est responsable des embauches.

Le projet de management repose sur les principes suivants :

- Délégation
- Responsabilisation :
 - Tout professionnel a une responsabilité dans le fonctionnement de l'établissement et peut être appelé à en rendre compte.
 - Tout professionnel en contact avec les résidents a une responsabilité dans l'accompagnement, dans la limite de sa mission.
- Professionnalisation
- L'adhésion du personnel dans la démarche qualité
- Concertation et participation
- Facilitation de la prise d'initiative
- Systématisation de l'évaluation des pratiques professionnelles

La gestion de ces principes repose sur l'équipe de Direction

Chacun de l'équipe pluridisciplinaire peut jouer son rôle dans la collectivité institutionnelle. C'est également que se crée une réelle dynamique institutionnelle basée sur la cohérence, les différentes compétences de chacun et la coopération de tous les acteurs.

En outre, cette dynamique permet entre autre de lutter contre l'usure professionnelle, une des causes reconnue de maltraitance, qu'elle soit active ou passive.

Organigramme

L'organigramme résume les positionnements de l'effectif, il permet la connaissance de la place de chacun dans notre organisation. C'est un outil d'information indispensable et éclairant. Si la connaissance quantitative et organisationnelle des effectifs est un grand intérêt, elle ne saurait suffire à une gestion opérationnelle des emplois.

Les différentes fonctions de chacun sont considérées dans une complémentarité au service des résidents.

Nous considérons que chacun doit avoir l'information nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

La politique de formation

La formation et la qualification des professionnels sont reconnues comme des éléments de la qualité des prestations.

Elle reste un outil incontournable dans la politique de management.

PROJET COMMUNICATION

Les différentes réunions

- La réunion mensuelle

Organisée par le Directeur, c'est avant tout une réunion d'information générale où tout le personnel est invité à y participer.

Un ordre du jour est établi et un compte rendu est réalisé pour chaque réunion.

Le directeur donne principalement des informations générales sur la vie des établissements et sur l'actualité de l'union Mutualiste Harmonie Santé Services Sud Est.

- La réunion hebdomadaire

Organisée par le Directeur adjoint, ces réunions de travail où le personnel concerné de l'établissement est convié.

Tous les thèmes sont abordés, organisation, technique, et surtout ce qui est en lien avec les résidents.

- La réunion projet personnalisés

Suivant les besoins, la nature et le nombre de participants peuvent évaluer.

Des réunions de suivi de projet seront également organisées pour pouvoir apprécier le bienfondé des dispositions prises à l'égard de l'utilisateur.

- Les autres réunions

Des réunions spécifiques peuvent être également organisées dans des situations exceptionnelles.

Le projet informatique

Toutes les informations seront disponibles sur la gestion et le suivi des usagers et la gestion financière des Etablissements ESAT et FOYER HEBERGEMENT ESAT.

Suivant les fonctions et les besoins, des droits d'accès seront mis en place pour assurer le bon fonctionnement du système.

Gestion des établissements

Un logiciel de gestion intégré de l'éditeur INTERCONSULT spécialisé dans la gestion pour les établissements Médicosociaux sera utilisé pour les établissements du complexe. Il permettra de réaliser la comptabilité et la gestion commerciale de l'ESAT.

Gestion du dossier unique de l'Usager

Un Module intégré de l'éditeur INTERCONSULT permettra d'assurer la gestion du parcours de l'utilisateur dans l'établissement.

Il est organisé en trois parties :

- Partie Administrative :

Cette partie comporte toutes les informations administratives concernant le résident.

Elle permet également de gérer les présences, les congés, les plannings et les repas.

Ce module est utilisé principalement par les secrétariats.

- Partie éducative :

Cette partie permet d'enregistrer tous les éléments (Synthèses, Rapports éducatifs, Evénements, Projet personnalisé...) concernant les résidents.

Ce module est accessible à toutes les personnes responsables et équipes éducatives.

- Partie Médicale :

Ce module permet d'effectuer un suivi médical de la personne. (Enregistrement Ordonnances, Médication, ...)

Ce module est accessible à l'infirmière et à la psychologue.

Gestion du planning

Les plannings, la gestion des absences et la gestion des repas seront réalisés par un logiciel spécialisé.

Le logiciel retenu est le logiciel PROGET

Ce logiciel a été conçu par d'anciens Directeurs d'établissement du secteur Médicosocial.

Le logiciel permet notamment de simuler une organisation :

- Concrétiser rapidement une idée par une nouvelle organisation
- Modifier un fonctionnement ou adapter de nouvelles mesures, de nouvelles règles
- Rationaliser les moyens et coller au plus près à la réglementation et des besoins du public

Le logiciel permet également en temps réel de :

- Voir le planning
- Voir les différents Compteurs hebdomadaires, mensuels, en cycles et annuels
- Gérer le temps de travail effectif
- Gérer les temps d'absences
- Gérer les congés, repos compensateurs, tous types d'absences ou d'évènements
- Gérer les heures complémentaires et supplémentaires

